



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGE, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGE, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGE**

Membres absents :

**Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

-----

Projet Educatif de Territoire : cadre général 2022-2025

V\_DEL\_22077\_26

## **Rapport de Madame DAHOUM,**

### **Mesdames, Messieurs,**

Le Projet Educatif De Territoire (PEdT) de la ville de Vaulx-en-Velin est un cadre contractuel avec l'État qui fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative du territoire en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. C'est un outil de collaboration qui permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Évolutif et dynamique, le PEdT permet de s'interroger sur les actions à entreprendre pour répondre au plus près des besoins des enfants et des familles. Il s'inscrit dans une démarche partenariale affirmée et renouvelée entre la ville, l'Éducation nationale, les services de l'État, la CAF, les associations et les représentants des parents d'élève.

Le premier PEdT a été voté en conseil municipal le 9 octobre 2014 pour la période 2014-2017 et avait pour finalité l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants. Il prévoyait la coordination des ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées en dehors du temps scolaire. Les objectifs déclinés visaient à favoriser la réussite scolaire, à développer l'éveil scientifique et numérique, permettre l'accès au sport et à la santé, contribuer à une plus grande ouverture culturelle et à faire des écoliers de futurs citoyens éco responsables.

Ce PEdT a été renouvelé deux fois :

- un renouvellement pour la période 2018-2021 ;
- un avenant pour l'année scolaire 2021-2022.

Au fil de la période, les objectifs du PEdT ont naturellement évolué et ont été précisés, notamment autour d'un principe clé « La réussite éducative des enfants », avec quatre orientations : la recherche de complémentarité et de cohérence éducative des temps de l'enfant, l'accueil de tous les publics, la mise en valeur des richesses du territoire et le développement d'activités éducatives de qualité.

Dans cette continuité, la municipalité souhaite ainsi réengager un nouveau PEdT pour la période 2022-2025. Le nouveau PEdT s'appuiera sur les bases du bilan du PEdT 2018-2021 dont les grandes lignes sont :

- le premier axe du PEdT a priorisé le partenariat avec les équipes enseignantes et les acteurs éducatifs sur le temps scolaire pour la tranche d'âge 3-11 ans. Ainsi, un travail de collaboration rapprochée avec l'Éducation Nationale et les services municipaux de l'Éducation, des Sports, de la Culture, de la Santé, du Développement durable et du Cadre de vie a été réalisé pour préciser le contenu des interventions proposées par la ville aux écoles maternelles et élémentaires (incluant les séjours, l'accès aux équipements culturels, la mise à disposition d'intervenants sportifs municipaux et associatifs, l'intervention des services du Cadre de vie et Environnement), notamment par le biais d'un appel à projets déterminant les objectifs et les publics cibles en cohérence avec les 4 parcours scolaires (parcours avenir, parcours de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen). Les objectifs de cette programmation ont été atteints pour tendre vers une plus grande équité territoriale, rendre lisible l'offre à toutes les écoles et offrir l'accès à des activités par cohortes d'âge.

Des projets ont également été partagés et copilotés avec la Petite Enfance : aménagement des espaces des classes des Petites Sections dans les écoles maternelles et des salles de plusieurs accueils de loisirs, mise en place des dispositifs Labo langage et Parler Bambin...

Sur certaines écoles, des projets « jardin » ont été également déclinés entre les différents temps

de l'enfant : scolaire et périscolaire ;

- le deuxième axe du PEdT 2018-2021 est la mise œuvre du transversal avec les services Sport et Culture et les partenaires du tissu associatif a permis d'enrichir l'offre des accueils de loisirs municipaux des mercredis avec des actions de qualité sur des thématiques variées. De nombreux projets ont été proposés aux enfants : découverte de disciplines sportives (escrime, rugby, danse hip hop, lutte, sports collectifs, escalade, boxe, gymnastique...), d'activités artistiques et culturelles (« Space Academy » avec le Planétarium, accès aux spectacles avec le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin, projets théâtre d'images et autour du conte avec le réseau de la lecture publique...), un projet sur le dessin de presse avec l'association Cartooning for Peace dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, d'autres activités autour du jeu notamment ;

- le troisième axe du PEdT concerne le temps méridien, avec des orientations fortes pour le renouvellement du marché de restauration autour de la qualité de l'assiette et de la diversité des menus, de la découverte des aliments avec des produits bio, locaux et en circuit court. La municipalité a procédé à l'installation de selfs pour les élémentaires dans tous les restaurants pour améliorer l'accueil, la convivialité et favoriser l'autonomie des enfants ;

- le quatrième axe du PEdT a permis de continuer le travail partenarial engagé depuis le 1er PEdT avec les associations du territoire pour compléter l'offre des activités périscolaires, activités proposées aux enfants sur les accueils du soir de 16h30 à 18h, selon la volonté exprimée par les parents lors de la mise en place de la nouvelle semaine scolaire en septembre 2018.

Si la crise sanitaire a freiné la poursuite des objectifs du PEdT, elle a permis néanmoins :

- une collaboration renforcée avec l'éducation nationale pour la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires et la reconnaissance de chacun dans son rôle auprès des enfants ;

- l'accueil élargi des enfants sur le périscolaire et sur les vacances en 2020, période où les services ont été gratuits pour répondre aux difficultés économiques des parents et favoriser la reprise des activités.

Il est nécessaire de souligner que les parents ont toute leur place dans le PEdT qui s'appuie sur les instances de concertation, avec le Conseil Consultatif des Parents d'Elèves créé le 1er décembre 2016, lors de la consultation inédite sur les rythmes scolaires le 24 janvier 2018, puis, chaque fois que de besoin, tout au long de l'année sur les écoles et accueils de loisirs du territoire. Ces instances permettent d'échanger de manière régulière sur les enjeux, objectifs et contenus des services et activités. Des visites des parents dans les écoles sur le temps méridien accentuent la lisibilité des actions développées.

Des points et pistes d'amélioration ont également été identifiés :

- le travail collaboratif avec les acteurs de la Petite Enfance à la Jeunesse reste à renforcer et à développer, notamment autour des passerelles entre la petite enfance et l'enfance, l'enfance et la jeunesse, le passage à l'âge adulte ;

- la complémentarité attendue des temps péri et extrascolaires avec le temps scolaire reste à renforcer et les actions qui en découlent à mettre en cohérence et à rendre lisible ;

- le travail d'interconnaissance, d'articulation et de complémentarité entre les acteurs éducatifs du territoire et leurs actions, pour une approche plus globale et partagée dans le cadre de la communauté éducative. Ce travail doit s'enrichir grâce au partenariat avec les

associations qui sont nombreuses et offrent de grandes possibilités aux enfants et aux jeunes ;

- les modalités d'évaluation sont à préciser : les objectifs sont globaux et de ce fait difficilement mesurables sur les impacts attendus en termes de réussite éducative, même si chacun s'assure de bien s'inscrire dans le projet global ;
- la communication autour des offres de loisirs, quelle soit municipale ou associative est à renforcer car elle n'est pas toujours lisible pour les usagers mais aussi pour les acteurs.

Les objectifs éducatifs fixés jusqu'à maintenant et les pistes d'amélioration évoquées ci-dessus ont été partagés, dès 2020, dans le cadre de la convention de la Cité éducative copilotée par l'État, l'Education Nationale et la Ville, et la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ces conventions ont fait l'objet de diagnostics partagés avec la communauté éducative. Pour mémoire, les orientations de ces conventions sont rappelées ci-après.

Pour la Convention Territoriale Globale :

- la contribution à la non fracture sociale dans un rôle de veille (lutter contre l'isolement, favoriser le vivre ensemble et l'accès aux droits) ;
- la coordination de toutes les actions et la structuration de l'offre, avec une attention sur la lisibilité pour les habitants ;
- la coopération, cohérence et complémentarité des acteurs ;
- la reconnaissance de la capacité d'agir des habitants ;
- l'accessibilité numérique, aux services et à l'information.

Pour la Cité éducative :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par des pratiques culturelles scientifiques et sportives ;
- les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs acteurs de leurs parcours.

Fort de ces constats, de ces orientations et de la volonté de la municipalité de poursuivre le travail engagé pour la réussite des enfants et des jeunes vaudais, le PEdT 2022-2025 permet d'engager une nouvelle collaboration partenariale et de réaffirmer une politique éducative ambitieuse qui s'inscrit dans une dynamique de coéducation :

- coéducation avec les parents - premiers éducateurs de leur(s) enfant(s) ;
- coéducation avec les enseignants avec le soutien de leurs missions sur le temps scolaire ;
- coéducation avec les associations qui interviennent sur les temps péri et extrascolaires ;
- coéducation avec les partenaires institutionnels tels que la CAF, la Métropole... ;
- coéducation par la mobilisation de tous les services municipaux dans leurs champs respectifs.

Cette coéducation porte des valeurs communes dont celles de la République et notamment la laïcité, la civilité, le civisme, la solidarité, le vivre ensemble, le respect mutuel et de soi.

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2022-2025 s'articule ainsi autour de quatre nouvelles

orientations :

- donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour l'émancipation et de leur donner des perspectives, pour tous et à toutes les étapes de leur vie ;
- « Faire mémoire commune », en croisant les histoires individuelles pour faire Cité ;
- impliquer tous les adultes dans l'éducation des enfants sur le principe « il faut toute une ville pour éduquer un enfant » ;
- conforter les parents dans leurs capacités éducatives, en tant que premiers éducateurs de leur enfant.

Les enjeux sont de faire de la Ville un « territoire apprenant » et d'identifier des parcours éducatifs dès le plus jeune âge, sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en s'appuyant sur la nécessaire coopération entre les acteurs éducatifs et la coordination de leurs actions. La place des habitants est réaffirmée avec la reconnaissance de la capacité d'agir des parents, des jeunes et des enfants. Le PEdT 2022-2025 sera inclusif en s'assurant de l'accessibilité à tous aux différents parcours (handicap, tarification, thématiques...).

La municipalité a l'ambition de porter un projet éducatif fort, partagé et lisible par l'ensemble des acteurs. Le PEdT 2022-2025 repose sur une approche positive et intelligible autour des besoins de l'enfant et du jeune, pour qu'il grandisse bien et réussisse son parcours et son entrée dans la vie adulte :

- Bien dans ma tête (savoir penser, s'exprimer, gérer ses émotions, se faire confiance...);
- Bien dans mon corps (savoir manger, bouger dormir, avoir confiance...);
- Bien dans ma famille (savoir transmettre...);
- Bien avec les autres (savoir dire non, être tolérant, accepter les différences, avoir confiance...);
- Bien sur mon territoire (savoir se déplacer, connaître les ressources éducatives, participer à la vie locale...);
- Bien dans mon monde (devenir citoyen, développement durable, mobilité, numérique...);
- Bien dans mon histoire (savoir se souvenir, connaître l'histoire de ma famille, de mon pays, du monde...);
- Bien à l'école (avoir les moyens humains et matériels pour bien apprendre...);
- Bien dans mon projet professionnel (savoir se projeter, savoir oser, connaître tous mes possibles...).

Cette approche positive et intelligible nécessite que la communauté éducative (enfants, familles et adultes encadrants) s'approprié le PEdT en définissant de façon concertée les fondamentaux nécessaires à la réussite des enfants et des jeunes. C'est pourquoi, la municipalité mettra en place, dès l'automne 2022, les premières assises du PEdT permettant à chaque acteur de trouver sa place dans ce projet éducatif partenarial. Ces assises permettront, notamment :

- le partage pour le repérage des compétences essentielles à acquérir et à développer chez l'enfant et le jeune pour favoriser leur réussite, en s'appuyant sur des fondamentaux : histoire, transmission, goût de l'effort, capital culture, sport, santé et tous les possibles... ;

- la mise en avant des actions et apports des acteurs associatifs auprès des enfants et des jeunes ;
- la réalisation d'une cartographie des acteurs éducatifs, leurs champs de compétences et les tranches d'âge touchées, avec le repérage des « manques » ;
- une première définition des parcours à coordonner avec l'offre sur le temps scolaire et en tenant compte des tranches d'âge ;
- les besoins en accompagnement et en formation des équipes et des partenaires associatifs pour répondre aux enjeux ;
- la définition de premiers indicateurs permettant le suivi du PEdT ;
- le déploiement des actions dans le cadre d'un plan pluriannuel et les possibilités de moyens mobilisés par l'ensemble des partenaires.

Ces assises seront une nouvelle occasion d'associer les parents d'élèves et les enfants. Leur préparation se fera avec le Conseil Consultatif des Représentants des Parents d'élèves mais aussi avec les enfants et les jeunes. Ces temps s'inscrivent dans le cadre de la préfiguration des instances qui seront développées en 2023 autour du conseil des enfants et du conseil des jeunes.

Suite à ces assises, une délibération sera présentée en conseil municipal sur la fin de l'année 2022 pour présenter le contenu du Projet Éducatif De Territoire avec son plan d'actions pluriannuel et multi-partenarial et la convention à transmettre aux services de l'État.

**En conséquence, je vous propose :**

- ▶ d'adopter le cadre général du futur PEDT présenté

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902569-20220707-V\_DEL\_22077\_26-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Considérant** le Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la ville de Vaulx-en-Velin voté en conseil municipal le 9 octobre 2014 pour la période 2014-2017, son renouvellement pour la période 2018-2021 et son avenant pour l'année scolaire 2021-2022 et la volonté de la municipalité de réengager un nouveau PEdT pour la période 2022-2025. ;

**Considérant** la volonté de la municipalité d'engager une nouvelle collaboration partenariale et de réaffirmer une politique éducative ambitieuse qui s'inscrit dans une dynamique de coéducation avec les parents, les enseignants, les associations, les partenaires institutionnels, la mobilisation de tous les services municipaux dans leurs champs respectifs ;

**Entendu** le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Madame Kaoutar DAHOUM, deuxième adjointe, déléguée à l'Éducation et à la Petite Enfance ;

**Après avoir délibéré, décide :**

- ▶ d'adopter le cadre général du futur PEDT présenté

<b>Nombre de suffrages exprimés : 34</b>
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

**Pour extrait conforme,**

